La Bruffière en Vendée

Document à conserver

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs
DICRIM

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur, communément appelé catastrophe, présente deux caractéristiques :
- une énorme gravité : les conséquences sont lourdes à supporter, avec de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et à l'environnement,
- une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa survenue.

A La Bruffière…

La commune est concernée par
- des risques naturels : inondations, mouvements de terrain,
- des risques technologiques : transports de matières dangereuses,
- des risques sanitaires : canicule, grand froid, pandémie.

« Prévenir pour mieux réagir »

Inondations exceptionnelles, accidents d'origine technologique, risques sanitaires : de telles catastrophes peuvent survenir aussi à La Bruffière.
Pour en minimiser l'impact, les acteurs publics se mobilisent. Ils organisent non seulement les secours en cas d'accident majeur, mais aussi la prévention et l'information.
En effet, les populations exposées doivent pouvoir connaître consignes et gestes qui sauvent.
La commune de La Bruffière vous propose ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Vous y trouverez la définition des risques majeurs qui concernent La Bruffière, les mesures prises par la commune et la conduite à tenir en cas d'alerte.
Le présent document est à lire avec attention et à conserver précieusement.
Il devra faire l'objet d'une information lors du changement de propriétaire ou de locataire « pour que le jour venu, vous ne soyez pas pris au dépourvu ».

Cartographie générale des risques majeurs - La Bruffière

Risque inondation

Risque mouvements de terrain

Risque transports de matières dangereuses

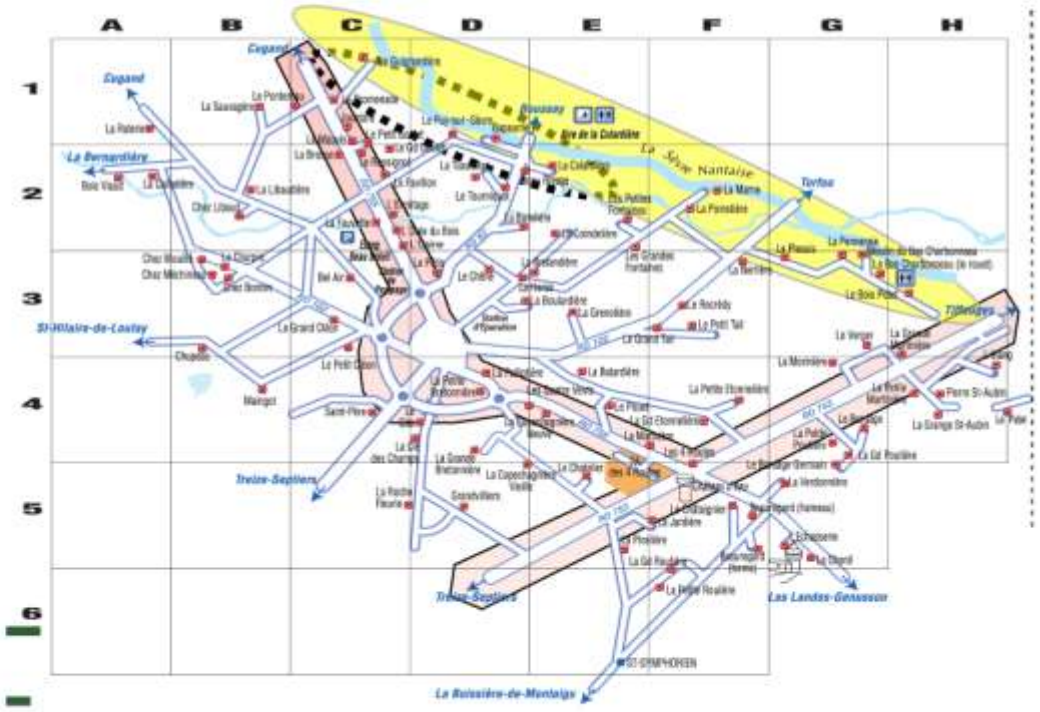

Pour en savoir plus :
Mairie : 02.51.46.43.10

Cadre législatif

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- - **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

INONDATION

Le risque INONDATION

La commune de LA BRUFFIERE est concernée par les crues de la Sèvre Nantaise qui longe la partie nord de la commune.
L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à 12 reprises par des arrêtés ministériels depuis 1983.
La liste peut-être consultée sur le site prim.net , rubrique « Ma commune face aux risques majeurs ».

Plan de prévention du risque (PPR) : un plan de prévention des risques inondation a été approuvé le 5 mai 2004 sur le territoire de la commune de LA BRUFFIERE. D'autre part, la commune de LA BRUFFIERE possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 décembre 2007.

Mesures prises dans la commune :

- repérage des zones exposées (études préliminaires, relevés de repères de crues)
- interdiction de construction dans les zones les plus exposées et dans les zones d'expansion des crues (les mesures restrictives du PPR sont reprises dans le PLU ; ce dernier est consultable en Mairie)
- réduction de la vulnérabilité, notamment les mesures rendues obligatoires ou recommandées par le Plan de Prévention des Risques (PPR).

Prévision – Alerte :

Alerte météo – pluie – inondation : dans le cadre du dispositif national de vigilance météorologique, la Préfecture prévient le Maire aux stades orange et rouge PLUIE-INONDATION afin de faire appliquer les dispositions de sauvegarde adaptées (plus d'informations sur www.vigimeteo.com).

Prévision des crues : la commune étant incluse dans le linéaire d'intervention de l'Etat (sur lequel les pouvoirs publics prennent en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues), elle bénéficie du dispositif national de vigilance météorologique. Dans le cadre du dispositif spécifique sur la surveillance et la transmission des informations des crues de la Sèvre Nantaise, la Préfecture prévient le Maire au stade rouge (voire orange) afin de faire appliquer les dispositions de sauvegarde adaptées. (plus d'informations sur www.vigicrues.gouv.fr)

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT

S'informer sur les risques encourus

- Par la radio (France Inter, France Bleu Loire Océan, Alouette, RCF Vendée) ou la télévision.
- Auprès des services de Météo France qui donnent des renseignements sur les précipitations des dernières 24 heures et sur les prévisions météorologiques à 5 jours.

Prévoir les gestes essentiels

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Mettre les produits au sec et les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux.
- Amarrer les cuves de produits dangereux (engrais, gaz, fuel...).
- Faire une réserve d'eau potable.
- Prévoir l'évacuation.

PENDANT

- **S'informer sur la montée des eaux.**
- **Se munir d'une radio portative avec piles.**
- **Ne pas téléphoner: les réseaux doivent rester libres pour l'organisation des secours.**
- **N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.**
- **Voir plan joint (Points de Rassemblement-Centres d'Hébergement).**

APRES

- **Aérer et désinfecter les locaux et le mobilier.**
- **Nettoyer sols et murs à grande eau.**
- **Evaluer les dommages et dresser un inventaire complet et détaillé des dommages visibles.**
- **Chauffer dès que possible.**
- **Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.**
- **Renseignez-vous auprès de votre assurance, à la Mairie et/ou à la Préfecture pour les questions touchant à l'indemnisation de vos dommages.**

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le risque MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'action d'agents naturels (fortes pluies, séisme) ou artificiels (terrassement, exploitations souterraines) ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus d'effondrement, de tassement, de dissolution ou d'érosion liés, le cas échéant, à l'action de l'eau ou à l'exploitation du sous-sol.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à 2 reprises par des arrêtés ministériels depuis 1998.
La liste peut-être consultée sur le site prim.net , rubrique « Ma commune face aux risques majeurs ».

Plan de prévention du risque (PPR) : il n'existe pas de plan de prévention des risques mouvement de terrain (prescrit ou approuvé).

Mesures prises dans la commune :

- Conseiller à tous les constructeurs de prévenir les Services de la Ville ainsi que le Centre de Secours, en cas de découverte de traces significatives de fracturation du sol non totalement obstruées naturellement.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT	PENDANT	APRES
S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.	• Evacuer au plus vite latéralement les lieux. • Gagner au plus vite les points de rassemblement les plus proches (voir plan joint). • Ne pas revenir sur ses pas. • Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.	• Evaluer les dégâts et les dangers. • Informer les autorités. • Se mettre à disposition des secours.

RISQUES SANITAIRES

⇨ Le risque PANDEMIE GRIPPALE

La menace d'une pandémie grippale est liée à l'apparition d'un virus de la grippe hautement pathogène contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité (non couvert par les vaccins actuels).
Dans le cadre du dispositif national de vigilance sanitaire, la population est tenue informée régulièrement du niveau d'alerte via les médias.
Par ailleurs, le commune de LA BRUFFIERE dispose d'un plan de continuité des services en cas de pandémie grippale (Voir fiche jointe : Gestes simples/Hygiène des mains)

⇨ Le risque GRAND FROID

Les principaux risques concernent les populations les plus vulnérables : sans-abris, personnes demeurant dans des logements mal chauffés ou mal isolés, jeunes enfants, personnes âgées et personnes présentant certaines pathologies chroniques cardiovasculaires, respiratoires ou endocriniennes. Le plan Grand Froid est activé par le Préfet qui en informe le Maire. Merci de signaler en Mairie toute situation de danger (Mairie : 02.51.46.43.10).

⇨ Le risque CANICULE

Le niveau minimal du plan canicule est mis en place chaque année entre le 1er juin et le 31 août. Le Plan canicule comprend trois niveaux d'alerte progressifs, déclenchés à partir de l'évaluation du risque sanitaire et météorologique réalisée chaque jour par l'Institut de veille sanitaire (INVS), en concertation avec Météo France. Il est activé par les services de l'Etat qui en informent le Maire. Des mesures peuvent être prises localement pour faire face à cet aléa climatique. Vous pouvez vous faire recenser en Mairie sous certaines conditions (Mairie : 02.51.46.43.10).

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Quels sont les risques dans la commune ?

Risque transport de SURFACE (routier, ferroviaire, fluvial) : la commune est traversée par des transports : les matériels et équipements, les consignes de transport-chargement-déchargement ainsi que les contrôles techniques sont régis par des réglementations européennes transcrites en droit français.

Plan de Prévention du Risque (PPR) : La législation relative au transport de matières dangereuses et sites de transit ne prévoit pas à ce jour de mise en place de prévention des risques TMD.

Mesures prises dans la commune :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Formation de personnels spécialisés (cellules mobiles d'intervention chimique - CMIC).
- Information et alerte de la population (sirène, haut-parleur, radio).
- Plan de secours des pouvoirs publics : la Préfecture a réalisé un plan de secours « Transport Matières Dangereuses (TMD » qui constitue une annexe spécifique du plan ORSEC.
- Protocole TRANSAID : signé entre le Ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques ; il permet d'avoir recours aux techniciens compétents présents dans les usines chimiques les plus proches de l'accident.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de mise à l'abri.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses:

- Donner l'alerte (Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, le nombre de victimes, la nature du sinistre.
- Ne pas fumer.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie; s'éloigner.
- S'éloigner à plus de 300 mètres (mais évitez de vous enfermer dans votre voiture).
- Si un nuage toxique vient vers vous : ne pas rester dans l'axe du vent et du nuage ; se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).
- Se laver en cas d'irritation (sans brossage) et si possible se changer.
- Respecter les consignes qui seront données par les services de secours.

APRES

Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes) : aérer le local dans lequel vous étiez.

SEISMES

Le risque SEISMES

Comme toutes les communes de Vendée, la commune de LA BRUFFIERE est classée en zone se sismicité modérée (zone 3).
http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique
http://www.sisfrance.net
http://www.franceseisme.fr

Un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. Les séismes peuvent avoir plusieurs origines : origine tectonique, volcanique, humaine.

Plan de prévention du risque (PPR) : il n'existe pas de plan de prévention des risques séismes (prescrit ou approuvé).

Mesures prises au niveau départemental

En cas de catastrophe, lorsque plusieurs communes sont concernées, le plan de secours départemental (plan ORSEC) est mis en application. C'est alors le Préfet qui élabore, déclenche et dirige les opérations de secours.

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Diagnostiquer la résistance aux séismes des bâtiments et les renforcer si nécessaire.
- Repérer les points de coupures de gaz, d'eau, d'électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer les endroits où vous pourrez vous mettre à l'abri.

PENDANT

Si vous êtes à l'intérieur

- Se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides afin de se protéger des chutes d'objets (étagères, éclats de vitres, objets…).
- S'éloigner des fenêtres.
- Ne pas fuir pendant la secousse.

Si vous êtes à l'extérieur

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques).
A défaut, s'abriter sous un porche pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierres, branches…).

En voiture

- S'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques.
- Rester dans le véhicule jusqu'à la fin des secousses.

Dans tous les cas
Se protéger la tête avec les bras
Ne pas allumer de flamme
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité.
- Ne pas allumer de flamme.
- Ne pas fumer.
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et prévenir les autorités.
- Ne pas emprunter d'ascenseurs.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation…).

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.

Ne pas téléphoner inutilement, libérer les lignes pour les secours.

Ecouter la radio.

Points de rassemblement (PR)
Centres d'hébergement (CH)
Poste medical Avancé (PMA)
Point de rassemblement des victimes (PRV)

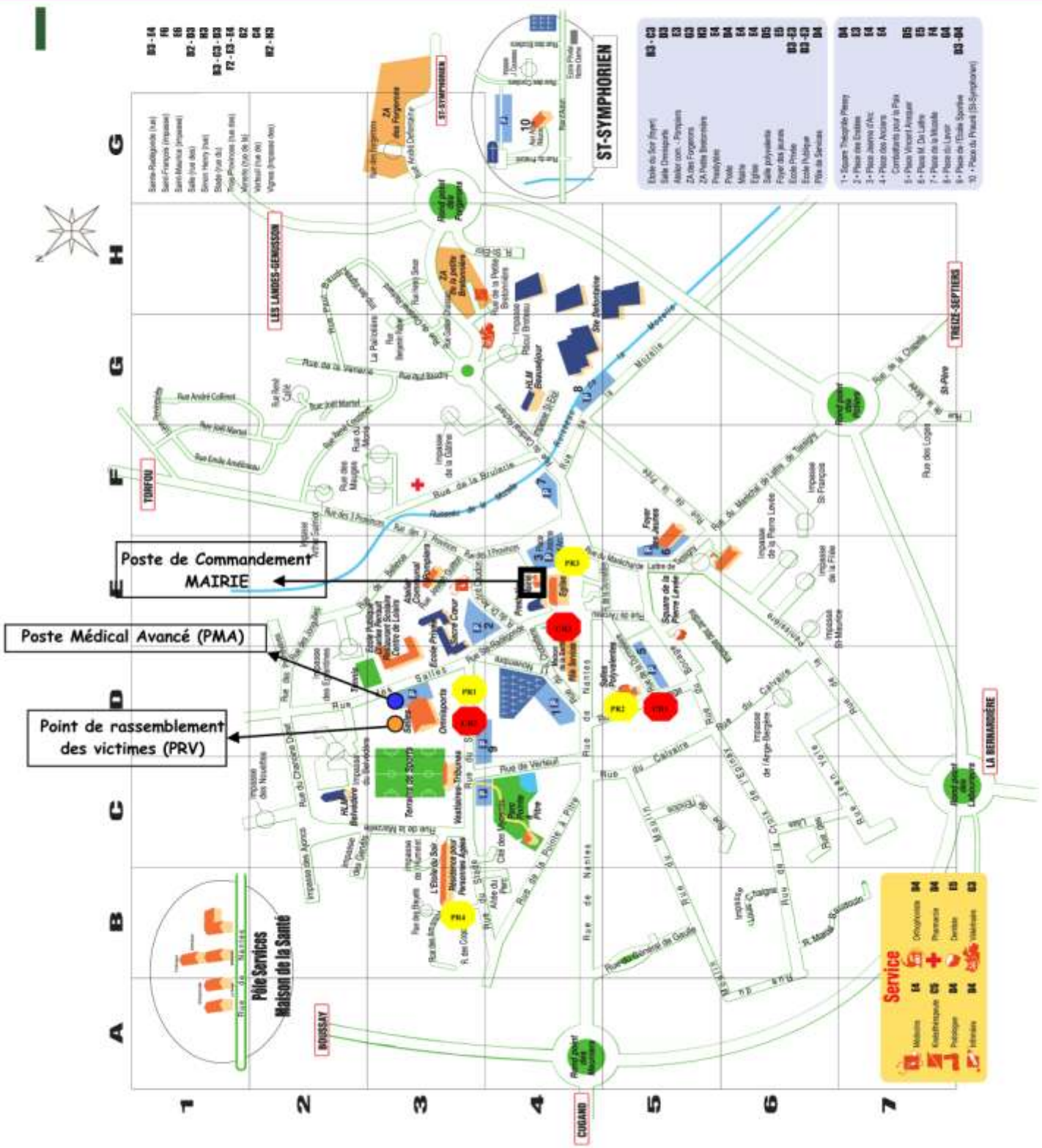

Informations générales

L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES (IAL)

Obligation pour les vendeurs ou bailleurs de biens immobiliers d'informer les acquéreurs ou locataires sur :

⇒ La localisation des biens par rapport au zonage sismique ou du plan de prévention des risques (PPR)
⇒ Toute indemnisation de sinistre consécutive à une catastrophe naturelle ou technologique.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE (PPMS) FACE AUX RISQUES MAJEURS

- L'Education Nationale met en place, dans chaque établissement scolaire, un PPMS.
- Les chefs d'établissement ou directeurs d'école doivent activer le PPMS en cas d'alerte.
- Dans les lieux de mise en sécurité, doivent se trouver une mallette de première urgence ainsi qu'une trousse de premiers secours.
- Un « coordinateur académique Risques Majeurs », représentant l'Education Nationale, a pour mission d'aider les établissements scolaires à l'élaboration et à la préparation des PPMS.
- En aucun cas, les enfants ne peuvent sortir de l'école avant le fin de l'alerte.

QUELQUES SITES INTERNET A DECOUVRIR

Préfecture de la Vendée : www.vendee.gouv.fr
Mairie de La Bruffière : www.labruffiere.fr
Portail de la Prévention des Risques Majeurs : www.prim.net
Météo France : www.meteofrance.com
Information sur la vigilance « crues » : www.vigicrues.gouv.fr

FREQUENCES RADIO FM

France Bleue Loire Océan - La Roche sur Yon - 93.2 MHz
Alouette FM - La Roche sur Yon - 89.8 MHz
Alouette FM - Pouzauges - 92.8 MHz
RCF Vendée - La Roche sur Yon - 104.5 MHz
RCF Vendée - Pouzauges - 95.4 MHz

NUMEROS UTILES

Numéro européen de secours (et téléphone portable)	112
Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Mairie de La Bruffière	02.51.46.43.10
Préfecture de la Vendée, service interministériel de Défense et Protection Civile	02.51.36.70.85
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	02.51.44.32.32
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (risques naturels et technologiques)	02.72.74.76.30
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	02.51.45.10.10

Si vous entendez une sirène d'alerte

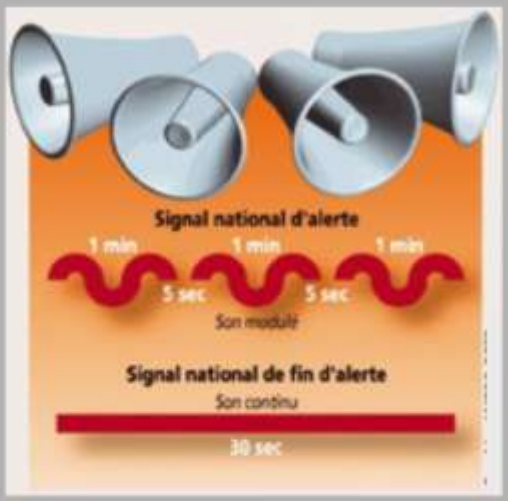

- Se mettre à l'abri.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).
- Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

GRIPPE

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION

LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE

OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE

EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT

CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous

inpes
institut national de prévention et d'éducation pour la santé

STOP aux virus de la grippe

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE

Mouillez-vous les mains
avec de l'eau

Versez du savon
dans le creux de votre main

Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes :
les doigts, les paumes, le dessus des mains
et les poignets

Entrelaçez vos mains pour nettoyer
la zone entre les doigts

Nettoyez également
les ongles

Rincez-vous
les mains sous l'eau

Séchez-vous les mains si possible
avec un essuie-main à usage unique

Fermez le robinet avec l'essuie-main
puis jetez-le dans une poubelle

Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Les gestes de chacun font la santé de tous

inpes
institut national de prévention et d'éducation pour la santé

STOP aux virus de la grippe

Etat des connaissances : Juillet 2009